


Formation du 15 juin 2021:
L'intégration du risque inondation
dans les politiques d'aménagement
De 9h30 à 16h30



Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire : de la planification de son aménagement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc.

Comment intégrer les différents risques d'inondation de manière efficace dans la planification (documents d'urbanisme et outils dédiés) ?

Au moment de la conception de projets d'aménagement exposés à des risques d'inondation, quels principes prendre en compte ? Pour quelles réalisations concrètes ?

Cette formation apporte des réponses en proposant des pistes méthodologique pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme (SCoT, PLU), et dans les projets opérationnels.

INTERVENANTS



- Claudie Leitz, Syndicat DEPART (porteur du SCoT des Territoires de l'Aube)
- Eric Daniel-Lacombe, architecte
- Anne-Laure Moreau et Johan Lamoussière, CEPRI

OBJECTIFS



- Acquérir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel.
- Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme, et dans les opérations d'aménagement.
- Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

DURÉE



Une journée



9h30 : *Présentation de la formation*

9h50 : Introduction, **CEPRI**.

10h10-12h30 : Comment prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ? Quels outils ai-je à ma disposition ?

- Les principaux outils qui intègrent le risque d'inondation : PGRI, SDAGE, SAGE, PPR, SCoT ..., **CEPRI**.
- Du SCoT au PLU(i) : l'accompagnement réalisé par un porteur de SCoT auprès des collectivités lors de l'élaboration de leur PLU(i), **Claudie Leitz syndicat DEPART**.
- Les possibilités d'intégration des risques d'inondation dans un PLU(i) : éléments méthodologiques et retours d'expériences, **CEPRI**.

12h30-14h : *Pause déjeuner*

14h-16h : Comment aménager mon territoire de façon opérationnelle en tenant compte du risque d'inondation ?

- L'instruction des autorisations d'urbanisme en tenant compte des risques d'inondation, **CEPRI**.
- Le risque dans les projets d'aménagement : principes pour construire de manière plus résiliente et exemples de réalisations, **CEPRI**.
- Le point de vue de l'architecte sur les projets en zone inondable, de l'échelle du bâtiment à celle du quartier résilient.

→ Illustrations avec la **Maison des Jeunes et de la Culture** de Romorantin et la **démarche de renouvellement urbain d'un quartier** de Mandelieu-la-Napoule, **Eric Daniel-Lacombe, architecte**.

16h : Conclusion de la formation.

16h30 : *Fin de la formation.*